ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 18 Décembre 2021
En la Maire de Ste Lucie de Porto Vecchio

En raison de l'évolution de la situation sanitaire actuelle, le Maire décide que la séance se déroulera sans la présence du public et dans le respect des règles de distanciation sociale et du port du masque. Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Fonctionnement de l'Assemblée

- Election d'un 6ème adjoint suite à démission.

Motion de soutien

- Proposition de motion de soutien à l'ONF, d'opposition au projet de Contrat d'Objectifs et de Performances Etat-ONF 2021-2025.

Administration générale

- Convention d'entente avec la Communauté de Communes de l'Alta Rocca pour le transport de repas confectionnés par la cuisine municipale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
- Approbation du règlement intérieur d'usage des immeubles collectifs communaux d'habitation.

Finances - Budget communal

- Attribution d'une subvention complémentaire 2021 à l'association "La Boule l'Alcudina Taravu Alta Rocca".
- Décision modificative n°5 au budget principal M14 2021.
- Décision modificative n°1 au budget annexe M4 2021 Mouillages / Corps-Morts.
- Versement d'une subvention d'équilibre du budget primitif principal M14 2022 au budget primitif annexe M14 2022 de l'Office Municipal de Tourisme, par anticipation au vote du budget 2022.
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Ressources humaines

- Instauration d'un régime d'astreintes au sein des services de la commune : annulation et reprise de la délibération n°2021-006 du 27 février 2021.
- Mise en place du Compte Epargne Temps au bénéfice des agents de la commune : annulation et reprise de la délibération n°2021-007 du 27 février 2021.

- Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.
- Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement momentané d'activité des services communaux.
- Indemnité Compensatoire pour Frais de Transports : actualisation de délibération.
- Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet en contrats aidés Parcours Emplois Compétences.

Aménagement du périmètre maritime
- Acquisition d'une embarcation pour le service maritime : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Aménagements, travaux et acquisition immobilière
- Mise en place d'un transport collectif dans le périmètre du Grand Site de Bavella en vue de réguler les flux touristiques : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).
- Création d'une cuisine centrale municipale à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
- Travaux de voirie : création de voie de l'extension du lotissement Bruscaghju et réfection de la route du réservoir à Taglio Rosso : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
- Travaux sur les infrastructures d'Alimentation en Eau Potable à Zonza : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
- Acquisition immobilière d'un bâtiment commercial et logements.

Affaires diverses *(questions non soumises à délibérations)*

A 10 heures, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (15) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Marie-Thérèse BARANOVSKY, Vincent LUCCHINACCI (arrivé à 10h09), Jean Sébastien GIUDICELLI, Anthony MUZY, Marina MILLET, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Antoine CARLI, Elise BARLAM, Jacky BARTOLI *(arrivé à 10h08 - départ à 10h30, donne pouvoir à Elise BARLAM)*, Vannina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Christian PIU.

Représentés (6) : Emmanuelle ORABONA, Patrick QUILICI, Lisa BARTOLI, Mathilde FEDI, Dominique PIETRI, Alexandre MUZY.

Absents (2) : Paul André COLOMBANI *(arrivé à 10h28)*, Dominique GERONIMI.

M. Christian PIU occupera la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 12 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

Fonctionnement de l'Assemblée

Élection d'un 6ème adjoint suite à démission.

Le siège de 6ème adjoint étant vacant depuis la démission de Mme Sandrine COPLO, il convient de procéder à son remplacement. Le Maire propose à l'assemblée la candidature de Mme Lisa BARTOLI.
Le conseil municipal installe Mme Lisa BARTOLI au poste de 6ème adjoint par 17 voix pour et 4 abstentions. Les attributions de fonctions du poste seront définies par arrêté du Maire.

Motion de soutien

Proposition de motion de soutien à l'ONF, d'opposition au projet de Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF 2021-2025.

Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le projet de contrat d'objectifs et de performances Etat-ONF pour la période 2021-2025.

Il souhaite que la municipalité de Zonza apporte son soutien à la motion prise par le conseil d'administration de l'Union Régionale des Communes Forestières de Corse (UNCOFOR).

La commune de Zonza en sa qualité de commune forestière propriétaire se trouve directement concernée par le nouveau projet, qui prévoit en outre l'augmentation de la participation des communes au financement de l'ONF, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 et 10 M€ en 2024-2025. Ces augmentations ont pour effet d'impacter les budgets des communes qui devront trouver de nouvelles ressources financières. La suppression de 500 emplois entrainera une dégradation du service public forestier dans les territoires.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

Convention d'entente avec la Communauté de Communes de l'Alta Rocca pour le transport de repas confectionnés par la cuisine municipale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes de Zonza et de Lecci ont développé un partenariat afin de mutualiser la production de repas scolaires et extra-scolaires, centralisée au sein de la cuisine du groupe scolaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Afin que pouvoir fournir entre 700 et 1 000 repas quotidiens sur tout le territoire de la micro région il convient de faire évoluer le restaurant scolaire communal en cuisine centrale municipale. La Communauté des Communes de l'Alta-Rocca (CCAR) prendra en charge l'acheminement et la distribution des repas au niveau du secteur « montagne » de la communauté des Communes à destination des scolaires et des personnes âgées. Pour cela il convient d'établir une convention entre tous les intervenants concernés.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du règlement intérieur d'usage des immeubles collectifs communaux d'habitation.

Le Maire, suite à la proposition de la commission municipale du logement et les problèmes rencontrés, propose d'établir un règlement intérieur pour les immeubles d'habitation de la commune de Zonza. Cela concerne les parties privatives et communes, les aires de stationnement et accès, les espaces verts et annexes.

Ce règlement a pour but de fixer des règles de bonne tenue, d'hygiène, de sécurité et de tranquillité des résidents.

Adoptée à l'unanimité

Finances - Budget communal

Attribution d'une subvention complémentaire 2021 à l'association "La Boule de l'Alcudina-Taravu-Alta Rocca".
Le Maire présente une demande de subvention déposée par l'association « La Boule de l'Alcudina- Taravu- Alta Rocca » qui lui permettra de compléter le budget d'organisation du concours de boules des 25 et 26 septembre 2021 qui a rendu hommage à Mrs François GIORGI et Joseph COMPARETTI. Montant 1 000 €.
A Carli propose, pour plus de transparence, que les refus d'attributions de subventions soient motivés.

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°5 au budget principal M14 2021.
Le Maire précise que ces modifications budgétaires concernent plusieurs projets adoptés en conseil municipal et font suite à l'attribution de subventions. Montant : 2 845 081€.
De même, il convient de réajuster certains chapitres budgétaires au niveau des dépenses Montant : 3 000€.
D'autres arrêtés attributifs de subventions sont en attente.

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°1 au budget annexe M4 2021 Mouillages / Corps-Morts.
Le Maire précise que ces modifications budgétaires sont nécessaires afin de régulariser la prise en charge des dépenses de personnels affectés au mouillage pour 8 000€ et au remboursement d'une taxe d'amarrage réglée deux fois pour 500€.

Adoptée à l'unanimité

Versement d'une subvention d'équilibre du budget primitif principal M14 2022 au budget primitif annexe M14 2022 de l'Office Municipal de Tourisme, par anticipation au vote du budget 2022.
Le Maire sollicite de la part du conseil municipal l'autorisation de versement d'une subvention d'équilibre de 60 000€ à l'Office Municipal du Tourisme, par anticipation au vote du budget primitif M14 2022.

Adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
Afin de permettre la poursuite des opérations comptables et budgétaires, le Maire explique la nécessité de procéder par anticipation au vote du budget primitif 2022, à l'engagement, le mandatement et la liquidation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des sommes prévues au budget primitif 2021 M14 Principal 1 718 387€, M49 Zonza 168 711€, M4 Mouillages 89 213€ soit un total de 1 976 311€.

Adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.

Ressources humaines

Instauration d'un régime d'astreintes au sein des services de la commune : annulation et reprise de la délibération n°2021-006 du 27 février 2021.
Le maire rappelle la nécessité de mettre en place un régime d'astreinte ou de permanence du personnel technique et administratif de la commune en dehors des heures de travail et les week-ends. Pour cela les modalités d'application doivent être définies pour que les agents puissent bénéficier d'indemnités ou de repos compensateurs.
La délibération n°2021-006 en date du 27 février 2021 prise en ce sens, doit être rapportée suite à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture de la Corse du Sud, au motif de l'absence de l'avis du comité technique, ainsi qu'à l'absence de précisions des modalités de repos compensateurs des agents et de non cumul des indemnités d'astreinte et de permanence avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Après avis favorable du Comité Technique.

Adoptée à l'unanimité.

Mise en place du Compte Epargne Temps au bénéfice des agents de la commune: annulation et reprise de la délibération n°2021-007 du 27 février 2021.
Suite à l'avis du contrôle de légalité de la Préfecture de la Corse du Sud, la délibération n° 2021-007 en date du 27 février 2021 portant sur la mise en place du Compte Epargne Temps doit être rapportée aux motifs de l'absence de l'avis du comité technique et de certaines précisions. Après avis favorable du Comité Technique.
Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.
Afin de faire face à l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels, le Maire rappelle qu'une collectivité a le droit de faire appel à des agents non titulaires pour répondre à des besoins ponctuels et sollicite l'autorisation de pouvoir recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement momentané d'activité des services communaux.
Afin de faire face à une augmentation temporaire d'activité et maintenir l'efficacité des services, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir recruter de manière dérogatoire des agents non titulaires pour répondre par anticipation aux pics d'activités. Cela concerne les services techniques (3 postes), l'administration générale (3 postes) et le service urbanisme (1 poste).

Adoptée à l'unanimité.

Indemnité Compensatoire pour Frais de Transports : actualisation de délibération.
Mise en place depuis 1989, l'indemnité compensatoire pour frais de transport est versée aux agents de la commune de Zonza depuis la même date. La délibération prise en ce sens à l'époque doit être mise à jour afin de redéfinir les bénéficiaires et les conditions d'attribution.
A l'unanimité le conseil municipal approuve le versement de cette indemnité aux personnels suivants : Titulaires, stagiaires, non titulaires ou disposant d'un contrat de travail égal ou supérieur à 6 mois ou d'une ancienneté de 6 mois dans le service au 1er mars ou au 1er octobre.

Adoptée à l'unanimité.

Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet en contrats aidés Parcours Emplois Compétences.
Dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C) qui a pour but l'insertion des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles, le conseil municipal décide à l'unanimité d'avoir recours à ce dispositif afin de recruter un agent qui sera affecté à la crèche de Sainte Lucie et un agent affecté à l'école maternelle de Sainte Lucie. Ces contrats de 25 heures par semaine chacun, permettront à la commune de concilier ses besoins et aider ces demandeurs d'emploi à entrer dans le monde du travail.

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement du périmètre maritime.

Acquisition d'une embarcation pour le service maritime : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.
Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de son périmètre maritime, la commune de Zonza a obtenu en 2020 des services de l'Etat, la validation de son plan de balisage du littoral. Afin de faire respecter ce plan et répondre aux obligations de police, il convient de doter les agents assermentés en charge de ces missions d'une embarcation. A l'unanimité le conseil municipal décide l'acquisition d'une embarcation (Montant 80 000€ HT) ainsi que la recherche de financements auprès de l'Etat (FNADT) 60% - CDC (ATC) 20% - Commune 20%.

Adoptée à l'unanimité.

Aménagements, travaux et acquisition immobilière

Mise en place d'un transport collectif dans le périmètre du Grand Site de Bavella en vue de réguler les flux touristiques : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).
La création à l'été 2021 d'une aire de stationnement (Viseo) et la mise en place de navettes gratuites au départ de Viseo vers Bavella, ont permis de résoudre les problèmes de surcharge du trafic routier dans le village de Zonza et le site de Bavella, mais aussi de réorganiser et fluidifier les zones de parking de Bavella. Cette opération ouvre doit à une subvention du 30 000€ de la part de l'Etat par le biais du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire sur production de la délibération relative à la gestion des flux sur le site durant cette année.

Adoptée à l'unanimité.

Création d'une cuisine centrale municipale à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
Suite à la convention signée par la Commune de Zonza avec la Communauté des Communes de l'Alta Rocca, le Syndicat intercommunal pour la mise en réseau des écoles d'Aullène, Quenza, Serra di Scopamena et la commune de Sainte Lucie de Tallano, il convient de réaménager la cuisine actuelle de l'école de Sainte Lucie afin de l'adapter à l'augmentation du volume de production. Le coût des travaux de réaménagement est estimé à 350 000€ HT. Le Maire propose de solliciter l'Etat (DETR) et la CDC (Dotation Quinquennale) pour l'obtention de subventions à hauteur de 40% chacun.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de voirie : création de voie de l'extension du lotissement Bruscaghju et réfection de la route du réservoir à Taglio Rosso : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
En préambule, le maire tient à remercier Vincent Lucchinacci pour son implication dans le travail de recensement des voies et chemins communaux.
Le recensement de l'ensemble de la voirie communale fait apparaitre l'urgence de l'aménagement de deux tronçons qui desservent le réservoir de Taglio Rosso et le lotissement communal de Bruscaghju pour un montant total de 207 723€ HT. Le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à des aides de l'Etat (DETR 40%) et la CDC (Dotation Quinquennale 40%) pour la route du réservoir et de la CDC (Dotation Quinquennale 60%) pour la route du lotissement. Il demande l'autorisation de solliciter les subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux sur les infrastructures d'Alimentation en Eau Potable à Zonza : approbation du projet, de son plan de financement et demandes de subventions.
Suite à l'étude réalisée par le cabinet expert, il apparait que les six réservoirs d'eau potable et certaines parties des réseaux de distribution d'eau de la partie montagne de la commune (Zonza, Paccionitoli, Carabona) sont dans un état vétuste et nécessitent une réfection totale ou partielle. Le Maire présente la possibilité de financement des travaux qui s'élèvent à 1 520 000€ HT. Agence de l'Eau 50%, CDC 30%, Commune 20% et sollicite l'autorisation de déposer les demandes de subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Acquisition immobilière d'un bâtiment commercial et logements.
Le Maire fait part de l'acquisition par la municipalité d'un bâtiment commercial en plein cœur du village de Sainte Lucie. Ce bâtiment est constitué d'un local commercial de 103m² au rez de chaussée et de logements de 156m² à l'étage. Ce bâtiment estimé par le service des domaines à 379 000€ a été cédé par les propriétaires pour la somme de 350 000€. Une subvention peut être sollicitée auprès de la CDC à hauteur de 50% par logement plafonné à 136 000€, au titre des aides en faveur du logement et de l'habitat.

Adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses *(questions non soumises à délibérations).*

Le Maire tient à apporter quelques précisions :

La revitalisation du centre du village de Sainte Lucie.

- Local de l'ancien bureau de tabac : déjà propriétaire d'une grande partie du bâtiment (80%), les engagements pris avec les propriétaires permettront de disposer d'un espace de 140m² avec une cour de 80m². Le projet envisagé est la création d'une crèche immersive de 12 places. Ce projet est porté par une association privée.

- Local commercial du «Bar le Wagram » : Le projet de la municipalité est de conserver le commerce sous forme de bar ou salon de thé afin de maintenir une activité économique au centre du village. Le bail se fera par appel d'offre.

- Logements : L'étage sera réaménagé et 2 logements seront créés. Un à caractère social mis à la location et le second deviendra un logement d'urgence pour les personnes en difficulté.

Dans le cadre du contrat local de santé, la municipalité met en avant la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Pour cela une partie des locaux du CCAS de Taglio Rosso sera mise à disposition de l'association « Woman Safe and Children ».

Cette démarche permet la prise en charge des personnes en détresse médicale, psychologique, etc… La création du logement d'urgence complètera le dispositif.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Afin de réaliser l'intégralité du PPI prévu, l'audit financier du cabinet Klopfer préconise la possibilité pour la commune de récupérer 1 million d'euros de recettes de fonctionnement par le biais des recettes des parkings (400 000€), taxe de séjour (200 000€) et droits de mutation au titre du statut de commune touristique (300 000 à 400 000€).

Le statut de commune touristique a été perdu en 2017, mais après discussion avec les services de l'Etat et présentation d'une nouvelle demande de classement au vu des nouveaux textes législatifs, celui-ci lui a été accordé.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI



A Zonza,
Le 5 mars 2022

Ont approuvé et signé le procès-verbal du 18 décembre 2021, les membres présents :

Nicolas CUCCHI	**Christian GIBERT**	**Emmanuelle ORABONA**	**Patrick QUILICI**
Marie-Thérèse BARANOVSKY	**Vincent LUCCHINACCI**	**Lisa BARTOLI**	**Paul André COLOMBANI**
Mathilde FEDI	**Jean Sébastien GIUDICELLI**	**Anthony MUZY**	**Marina MILLET**
Dominique PIETRI	**Christelle PRIETTO**	**Francis GIANNI**	**Danielle PELLEGRINI**
Dominique GERONIMI	**Antoine CARLI**	**Elise BARLAM**	**Jacky BARTOLI**
Vannina MARCHI VAN CAUWELAERT	**Christian PIU**	**Alexandre MUZY**	